

Action 7– 2018

Entreprises du bois en Gironde.

Diminution importante des risques incendie et explosion dans plusieurs entreprises du bois

Le département de la Gironde compte de nombreuses installations de travail, de traitement et de stockage de bois. Le principal risque accidentel que présentent ces installations est le risque d'incendie.

En 2017 et 2018, la DREAL a mené des actions de mise en conformité importantes sur les établissements les plus à enjeux et les moins bien protégés contre ces risques. Ces établissements présentaient des non-conformités en matière de protection et de prévention des risques (défaillance sur les installations électriques, stockage de bois non-conforme, présence importante de poussières), ce qui risquait d'entraîner non seulement un incendie sur le site, mais des effets dominos significatifs à l'extérieur du site. De même ces écarts pouvaient nuire à la bonne mise en œuvre des secours et des moyens de lutte contre l'incendie (mauvais état ou inaccessibilité des moyens de lutte incendie) et à la survenue d'actes de malveillance (absence de clôture).

La DREAL a réalisé 8 inspections et un suivi particulièrement rapproché de ces établissements. L'inspection est allée jusqu'à proposer au Préfet de suspendre l'activité pour un établissement (suspension qui n'a pas eu besoin d'être prise, l'exploitant ayant mis en œuvre les moyens pour régulariser la situation) et jusqu'à l'imposition d'astreintes journalières, pour deux établissements, astreintes qui ont effectivement été prélevées pour un montant total de 28 970 euros.

Cette mobilisation a abouti à la mise en conformité de ces établissements. D'importants travaux y ont été réalisés, comme l'implantation de murs coupe-feu 2 heures, la mise en place de bassin d'extinction des eaux incendie, la clôture des sites .